

219C1131
FR0004037125-OP011-AS05

10 juillet 2019

Ouverture et calendrier de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.

APRIL
(Euronext Paris)

Le 9 juillet 2019, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société APRIL, déposée par Natixis, Deutsche Bank et Lazard Frères Banque¹, agissant pour le compte de la société par actions simplifiée Andromeda Investissements (cf. Décision & Information 219C1123 du 9 juillet 2019).

La note d'information de la société Andromeda Investissements (visa n°19-333 du 9 juillet 2019) et la note en réponse de la société APRIL (visa n°19-334 du 9 juillet 2019) ont été diffusées et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqués diffusés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 233-2 du règlement général, l'offre publique d'achat simplifiée sera ouverte **du 11 au 26 juillet 2019 inclus**.

Natixis se portera acquéreur sur le marché, pour le compte de l'initiateur, des actions apportées à l'offre, sur la base d'un ordre d'achat libellé au prix d'offre visant la totalité des actions APRIL non détenues par l'initiateur.

Une procédure semi-centralisée par Euronext Paris est également mise en place afin de permettre la prise en charge par l'initiateur des frais de courtage des actionnaires vendeurs majorés de la TVA y afférente à hauteur de 0,2% du montant de l'ordre, dans la limite de 100 € par dossier, ces montants s'entendant toutes taxes incluses.

Euronext Paris fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de l'offre et son calendrier détaillé.

¹ Seule Natixis garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'initiateur dans le cadre de l'offre.